

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 7 novembre 2023**

Le mardi 7 novembre 2023 à 19 heures, les membres du conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des fêtes de la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, le 31 octobre 2023, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

Francis SZPINER, Jérémy REDLER, Marie-Hélène DORVALD, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Katherine de MEAUX, Gérard GACHET, Sophie MALLET, Rodolphe BORGNIET, Gilles MENTRE, Bérengère GREE, Ali OUBAALI, Lisa LELLOUCHE, Vanessa EDBERG, Bruno LIONEL-MARIE, Sandra BOELLE, Béatrice LECOUTURIER, Samia BADAT-KARAM, Antoine BEAUQUIER, Aurélie PIRILLO, David ALPHAND, Véronique BALDINI, Emmanuel MESSAS, Jennifer BUNAN, Chloé CHOURAQUI, Bénédicte RENHAS, Franck ALEM, Laura LAMBLIN BENICHOU, Julien GUEDJ, Freddy COUDRIER, Alexandra BAROUCH, Laure ANSQUER, Benjamin GIRAUDAT, Hanna SEBBAH, Bruno PARENT, Joséphine MISSOFFE, Éric HELARD, Véronique BUCAILLE.

**Absents ayant donné procuration :**

Isabelle NIZARD, Stéphane CAPLIEZ.

**Etaient excusés :**

Néant

Madame Marie-Hélène DORVALD doyen d'âge, conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 heures.

## Ordre du jour

➤ **162023123** Désignation du secrétaire de séance.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD** rapporteure.

➤ **162023124** Élections du Maire d'arrondissement.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD** rapporteure.

➤ **162023127** Adoption du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2023  
**M. Jérémy REDLER** rapporteur.

➤ **16223128** Délibération du Conseil d'arrondissement pour autoriser le Maire à signer les conventions d'occupation temporaire.  
**M. Jérémy REDLER** rapporteur.

➤ **162023129** Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 16<sup>e</sup> pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.  
**M. Jérémy REDLER** rapporteur.

➤ **2023 DLH 46** Cession des droits de commercialité et d'agrément d'immobilier d'entreprise immeuble 45-57, bd Exelmans (16<sup>e</sup>) transféré à Paris Habitat OPH.  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE** rapporteur.

➤ **2023 DLH 129** Réalisation, 19, rue de Passy (16<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition en VEFA de 15 logements sociaux (9 PLA I — 6 PLUS) par Paris Habitat — Subvention (1 058 687 euros).  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE** rapporteur.

➤ **2023 DLH 244** 2 avenue du Maréchal Maunoury (16<sup>e</sup>) — Convention d'occupation du domaine public au profit de la société « TWIN STUDIOS » — fixation du tarif d'occupation du domaine public.  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE** rapporteur.

➤ **2023 DLH 287** Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique — Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat.  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE** rapporteur.

➤ **2023 DLH 326** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux.  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE** rapporteur.

➤ **2023 DLH 327** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés.  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE** rapporteur.

➤ **2023 DLH 337** Réalisation, 12, rue de Passy et 2-6 rue Gavarni (16<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (7 PLA I - 9 PLUS - 6 PLS) par Paris Habitat Subvention (2 063 605 euros).  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE** rapporteur.

➤ **2023 DAC 334** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hector Guimard et Adeline Oppenheim au 18 rue Henri Heine, à Paris 16<sup>e</sup>.  
**M<sup>me</sup> Katherine DE MEAUX** rapporteure.

➤ **2023 DFPE 157 2023 DFPE/DASCO 157** —Subventions (163 650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

**M<sup>me</sup> Alexandra BAROUCH rapporteure.**

- **2023 DAC 405** Subventions (100 000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions.

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**

- **2023 DSOL 136** Subventions d'investissement (291 687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC « activités physiques adaptées en ESMS ».

**M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE rapporteure.**

- **2023 DJS 119** Transformations Olympiques — Subventions de 63 000 € et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paracueillants »

**M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE rapporteure.**

- **2023 DVD 51** Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15e, Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Île-de-France Mobilités.

**M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG rapporteure.**

- **2023 DAE 296** AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 euros) et conventions avec 31 commerçants

**M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.**

- **2023 DFPE 172** Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant no 3 à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

- **2023 DFPE 174** Subvention complémentaire (450 000 euros) et avenant no 3 à la fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

- **2023 DFPE 179** Subvention complémentaire (315 000 euros) et avenant no 3 à l'association U.D.A.F de Paris (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

- **2023 DFPE 171** Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école.

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**

- **V 162023148** Vœu déposé par le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la dénomination d'une allée Samuel Pisar avenue Foch dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Francis SZPINER rapporteur**

- **162023125** Détermination du nombre d'adjoints au Maire.

**Jérémy REDLER rapporteur.**

- **162023126** Élections des Adjoints au Maire.

**Jérémy REDLER rapporteur.**

*La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD.*

➤ **162023123 Désignation du secrétaire de séance.**

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

**À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.**

➤ **162023124 Élections du Maire d'arrondissement.**

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

M<sup>me</sup> DORVALD rappelle que le maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, M. Francis SZPNER, a été élu le 24 septembre 2023 sénateur de Paris. La loi organique de 2014, applicable en 2017, interdisant le cumul de fonctions exécutives avec celles de sénateur ou de député, M. SZPNER a fait le choix de démissionner de son mandat de maire tout en restant conseiller de Paris et conseiller d'arrondissement. Il appartient donc au Conseil d'arrondissement d'élire le nouveau maire du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Avant de procéder à l'élection du nouveau maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, M<sup>me</sup> DORVALD tient à féliciter M. SZPNER pour son élection en qualité de sénateur. Nul doute qu'il sera un aussi bon sénateur que maire, toujours proche et à l'écoute de ses concitoyens comme il l'a été de ses administrés. M<sup>me</sup> DORVALD est convaincue qu'il fera entendre sa voix à la chambre haute, comme il l'a fait entendre dans les prétoires, et ceci dans l'intérêt général.

Elle remercie chaleureusement M. SZPNER pour tout ce qu'il a accompli jusqu'à présent et pour tout ce qu'il entreprendra au Sénat.

*Applaudissements dans la salle.*

M. SZPNER remercie M<sup>me</sup> DORVALD de ses propos. Il explique que devoir quitter ses fonctions de maire est pour lui un choix douloureux. Il estime néanmoins que son mandat sénatorial lui permettra de continuer le combat pour la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. Chacun sait en effet que le statut de Paris n'est pas satisfaisant, s'agissant notamment de la répartition des pouvoirs.

M. SZPNER rappelle à cet égard son intervention devant le tribunal judiciaire après l'occupation de l'école Erlanger, qui fut déclarée irrecevable au motif que la mairie d'arrondissement n'a pas d'existence légale. Cet événement démontre la nécessité de changer le statut de Paris, non seulement dans son mode d'élection, mais également dans le fonctionnement et dans la répartition des pouvoirs, faute de quoi les maires d'arrondissement seront cantonnés à être les faire-valoir de Madame HIDALGO.

Il ajoute que la bataille du Trocadéro a été gagnée, non pas en raison des pouvoirs du maire, mais parce que la mairie du 16<sup>e</sup> a essayé de trouver, en collaboration avec le préfet de police, les moyens de bloquer le projet.

Changer le statut de Paris s'avère par conséquent indispensable et avec quatre sénateurs du groupe Changer Paris siégeant au Conseil de Paris, la famille politique à laquelle M. SZPNER déclare avoir l'honneur d'appartenir a désormais la possibilité de peser sur ce débat.

Paris fait par ailleurs face à de gros problèmes d'insécurité. Or, la sécurité relève d'un débat national. M. SZPNER rappelle à cet égard les discussions en cours sur la loi sur l'immigration et déclare que les amendements proposés par les Républicains permettront de porter leurs exigences en termes de fermeté et de sécurité. La sécurité des Parisiens passe donc aussi par le combat législatif.

M. SZPNER regrette d'ailleurs que les polices municipales parisiennes ne soient pas armées, ne serait-ce qu'avec des armes non létales comme le Taser, les terroristes ne faisant pas la différence entre

police nationale et police municipale. Et le récent drame d'Arras vient renforcer cette conviction. Il salue à cet égard l'action de la Région qui a décidé de renforcer les mesures de sécurité dans les lycées.

M. SZPINER fait donc le choix de défendre les intérêts du 16<sup>e</sup> arrondissement au Sénat tout en restant membre du Conseil de Paris et du Conseil d'arrondissement, convaincu que la politique est une aventure collective. Il est en effet très fier de l'équipe qui l'a accompagné tout au long de ces années et qui a réalisé un excellent travail, n'en déplaise à ses détracteurs. Il déclare que les électeurs jugeront leurs actions le moment venu et que, d'ici là, cette équipe poursuivra son travail.

M<sup>me</sup> DORVALD remercie M. SZPINER de son intervention et donne lecture des articles L2511-25 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

L'article L2511-25 stipule que le Conseil d'arrondissement est présidé par le maire d'arrondissement. Le maire d'arrondissement est élu au sein du Conseil d'arrondissement parmi les membres du Conseil municipal. Les fonctions de maire de la commune et de maire d'arrondissement sont incompatibles.

L'article L2122-7 dispose que le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

M<sup>me</sup> DORVALD propose de procéder à la déclaration des candidatures en rappelant que chaque conseiller d'arrondissement peut se déclarer. Elle appelle donc les candidatures.

*Jérémy REDLER et Gilles MENTRÉ sont candidats.*

M<sup>me</sup> DORVALD explique qu'elle va appeler les conseillers d'arrondissement par ordre alphabétique. À l'appel de leur nom, ils devront se lever, passer dans l'isoloir pour glisser leur bulletin de vote dans l'enveloppe, voter, émarger et regagner ensuite leur place.

M. MENTRÉ suggère que les membres du Conseil d'arrondissement puissent entendre la profession de foi des deux candidats avant de procéder au vote. Il lui semble par ailleurs préférable que le vote se fasse par l'intermédiaire d'un bulletin imprimé plutôt que d'un bulletin manuscrit. Il rappelle par ailleurs la nécessité de veiller, lors du dépouillement, à ce qu'aucun des bulletins de vote ne soit ni plié, ni plissé, ni marqué afin qu'ils ne soient pas considérés comme nuls.

M. SZPINER propose à M. MENTRÉ de prendre la parole sur sa déclaration de foi.

M. MENTRÉ explique vouloir permettre un nouveau départ à la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. Tous les membres du Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> arrondissement ont été élus sur une même ambition : battre Anne HIDALGO et rendre Paris aux Parisiens. Cette ambition reste intacte, mais elle doit être portée jusqu'en 2026. La victoire doit être acquise et le 16<sup>e</sup>, qui est un arrondissement clé, doit y avoir toute sa part.

Alors que le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> est sans doute le conseil regroupant le plus grand nombre de compétences différentes, de profils et d'enthousiasmes différents, force est de constater que cet élan n'est pas là et que les conseillers du 16<sup>e</sup> sont nombreux à penser que la droite est en danger pour 2026.

M. MENTRÉ assure qu'une ambition politique n'a de sens que si elle a des valeurs. Alors que la démocratie est en crise et que la confiance dans le gouvernement et les institutions de la République se dégrade fortement, seuls les élus locaux recueillent encore la confiance de leurs concitoyens. Ils ont par conséquent une responsabilité unique qui dépasse largement le seul arrondissement du 16<sup>e</sup> ou la Ville de Paris. Ils doivent être irréprochables et à la hauteur des attentes de leurs concitoyens.

Ceci implique, selon lui, une disponibilité et un engagement total. Lorsque cela est possible, les élus doivent en effet se consacrer entièrement à leur fonction.

Le deuxième impératif pour M. MENTRÉ est celui de la transparence. Tout ce que font les élus doit être fait avec la plus grande rigueur morale.

Le troisième impératif est celui de jouer collectif. Il estime que c'est précisément ce qui manque au 16<sup>e</sup>. Les talents sont nombreux, mais la frustration est grande de ne pas pouvoir pleinement les exercer.

Il s'engage donc auprès du Conseil d'arrondissement à une totale disponibilité, à une totale transparence et à une gouvernance dans laquelle chacun aura sa place et chacun aura les moyens de faire ce qu'il doit faire auprès des habitants.

Il considère qu'il s'agit là d'un moment historique et non pas d'une simple élection visant à passer le relais. Il déclare en conséquence compter sur le vote de ses collègues du Conseil d'arrondissement.

M. SZPNER, en tant que président de groupe de la majorité municipale, déclare avoir l'honneur de présenter la candidature de M. REDLER.

Il évoque le parcours politique de M. REDLER, repéré par Claude GOASGUEN il y a 15 ans alors qu'il était conseiller d'arrondissement. Ayant fait ses preuves, il a ensuite été nommé adjoint, puis conseiller régional et premier adjoint. Il est en outre le premier adjoint de M. SZPNER depuis trois ans.

M. MENTRÉ parlait de disponibilité, or chacun sait combien M. REDLER est toujours disponible. Et pour ce qui concerne la transparence, M. REDLER, en accord avec M. SZPNER, a toujours soutenu des procédures contradictoires permettant à chacun de s'exprimer, de se déclarer et de faire ses choix politiques. M. SZPNER estime donc ne pas avoir de leçon à recevoir en la matière.

Il rappelle que M. REDLER est né, a étudié et vit dans le 16<sup>e</sup> arrondissement et qu'il est profondément attaché et dévoué à cet arrondissement.

M. SPZINER rappelle en outre que son équipe a été élue sous l'étiquette des Républicains. Même si le maire et ses conseillers sont le maire et les conseillers de tous les habitants du 16<sup>e</sup>, ils appartiennent à une famille politique. À cet égard, M. SPZINER n'a jamais douté de la fidélité de M. REDLER à sa famille politique. Il n'a d'ailleurs jamais eu d'autres ambitions que d'être premier adjoint au maire, puis maire lui-même. Il est entièrement dévoué au 16<sup>e</sup> arrondissement, ce qui fera de lui un excellent maire.

M. SZPNER déplore des méthodes lamentables visant à ravalier M. REDLER au rang de marionnette dans la presse. Il réitère sa conviction selon laquelle M. REDLER, en tant que maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, conduira l'équipe municipale de manière collective en donnant à chacun sa place. Seules les personnes n'ayant pas participé à la vie de la mairie ignorent la façon dont travaille M. REDLER.

M. SZPNER conclut son intervention en disant avoir confiance dans le vote de cette assemblée.

M. MENTRÉ, s'estimant visé par une attaque directe, demande à pouvoir répondre.

M. SZPNER rétorque qu'il ne s'agit pas d'une attaque. Il s'agit en réalité d'établir des faits. M. MENTRÉ évoquant une totale transparence, M. SZPNER lui demande s'il sera candidat aux élections européennes, mandat incompatible avec la fonction de maire.

M. MENTRÉ répond qu'il ne sera pas candidat aux élections européennes s'il est élu maire du 16<sup>e</sup>. Il trouve la remarque de M. SZPNER particulièrement savoureuse alors qu'il a lui-même voulu abandonner son mandat une première fois pour les législatives — avec le succès que l'on connaît.

M<sup>me</sup> DORVALD somme M. MENTRÉ d'éviter toute attaque personnelle.

M. MENTRÉ déclare répondre de manière factuelle.

M. SZPNER lui suggère de se faire élire sous ses propres couleurs plutôt que de se faire élire sur un scrutin de liste.

M. MENTRÉ lui rétorque que c'est bien ce qu'il fait s'agissant de l'élection du maire.

M. SZPNER poursuit en évoquant les élections européennes pour lesquelles M. MENTRÉ fait campagne avec M. FROMENTIN, un homme par ailleurs estimable, mais qui n'appartient pas à la famille politique qui a permis à M. MENTRÉ d'être élu au Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> et d'avoir les responsabilités qui sont les siennes. Il assure que sa question n'était pas une attaque et déclare prendre acte du fait que M. MENTRÉ cessera son aventure européenne s'il est élu maire du 16<sup>e</sup>.

M. MENTRÉ prend l'engagement devant l'ensemble des conseillers municipaux de ne pas se présenter aux élections européennes s'il est élu maire du 16<sup>e</sup>.

Il tient toutefois à signaler à M. SZPNER que celui-ci n'est pas le responsable des Républicains. Lui-même étant membre des Républicains, il explique avoir prévenu Éric Ciotti et la direction des Républicains de sa candidature aux européennes. La liste dont parle M. SZPNER est une liste sans étiquette regroupant des Républicains ainsi que des personnes venant d'autres horizons.

M<sup>me</sup> DORVALD passe ensuite la parole à M. REDLER.

M. REDLER rappelle son engagement pour le 16<sup>e</sup> depuis plus de 15 ans. Élu en 2008 aux côtés de Claude GOASGUEN, il a d'abord été conseiller d'arrondissement, avant de devenir adjoint au maire en 2014, puis premier adjoint et conseiller de Paris.

Son engagement pour le 16<sup>e</sup> arrondissement est ancien. M. REDLER déclare s'être préparé à être maire. C'est pour lui un engagement de tous les instants. Les élus qui travaillent avec lui depuis longtemps savent qu'il travaille avec tous les élus. Les habitants qui le connaissent savent qu'il est un élu de terrain.

Il affirme qu'il continuera à être un élu de terrain et qu'il continuera de travailler avec l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement, comme il l'a toujours le fait.

Il conclut son intervention en remerciant les membres du Conseil d'arrondissement pour la confiance qu'ils voudront bien lui témoigner.

M<sup>me</sup> DORVALD propose de procéder au vote et précise que chaque élu dispose d'un bulletin de vote et d'une enveloppe.

M. MENTRÉ demande l'autorisation de distribuer les bulletins de vote imprimés au nom de M. REDLER et à son nom.

M<sup>me</sup> DORVALD autorise la distribution de ces bulletins de vote.

*Il est procédé à la distribution des bulletins de vote imprimés.*

M. MENTRÉ remarque que les bulletins de vote sont trop grands pour les enveloppes. Contrairement à ce qu'il affirmait en début de séance, il déclare qu'il sera donc nécessaire de les plier et propose que tout bulletin qui ne sera pas plié en deux soit considéré comme nul.

*Brouhaha dans la salle.*

M. SZPNER déclare que seuls les bulletins rayés ou déchirés sont considérés comme nuls. Si les élus souhaitent plier les bulletins en deux ou quatre ou pas du tout, M. MENTRÉ ne peut rien y faire, puisque c'est la loi.

M. MENTRÉ fait appel au Directeur Général des Services.

M. SZPNER rétorque que ce dernier n'a pas à lui répondre. Il lui suffit de consulter le Code électoral et de faire un recours en cas de mécontentement.

M. MENTRÉ insiste, mais M<sup>me</sup> DORVALD répète que les bulletins étant plus grands que les enveloppes, ils peuvent être pliés en deux, trois ou quatre sans être pour autant considérés comme nuls.

M. MENTRÉ remarque que des élus glissent leur bulletin dans l'enveloppe avant même de passer par l'isoloir. Il demande que soit précisée l'obligation de passer par l'isoloir, faute de quoi le vote peut être considéré comme nul.

M<sup>me</sup> DORVALD explique l'avoir précisé au début de son propos. Elle répète qu'à l'appel de son nom, chaque conseiller d'arrondissement doit se rendre dans l'isoloir pour glisser le bulletin de son choix dans l'enveloppe. Il doit ensuite voter, émarger et retourner à sa place.

Lorsque tous les conseillers d'arrondissement auront voté, il sera procédé au dépouillement par les deux benjamins du Conseil : Chloé CHOURAQUI et Julien GUEDJ. Ils communiqueront les résultats à M<sup>me</sup> DORVALD qui indiquera ensuite qui est élu maire du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. MENTRÉ demande que des assesseurs soient désignés.

M<sup>me</sup> DORVALD explique à M. MENTRÉ que l'opposition a la possibilité de désigner un assesseur. Jusqu'à preuve du contraire, celui-ci faisant encore partie de la majorité, il n'a pas à assister au dépouillement. Elle précise que M<sup>me</sup> MISSOFFE assistera au dépouillement.

*Appel des conseillers d'arrondissement à voter.*

M<sup>me</sup> DORVALD annonce la clôture du scrutin.

M. MENTRÉ précise que la poubelle qui se trouve dans l'isoloir sera placée près de la sortie afin que les élus qui n'ont pas jeté leur bulletin supplémentaire puissent s'en délester avant de partir.

M<sup>me</sup> DORVALD rétorque que certains d'entre eux peuvent avoir envie de le garder.

M. MENTRÉ ajoute avec ironie qu'ils pourraient en effet en avoir besoin pour prouver leur vote.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- Jérémy REDLER : 28 voix
- Gilles MENTRE : 10 voix

*Jérémy REDLER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire du 16<sup>e</sup> arrondissement et est immédiatement installé.*

M<sup>me</sup> DORVALD le félicite chaleureusement et lui cède la présidence de la séance.

*Applaudissements.*

M. REDLER remercie M<sup>me</sup> DORVALD qui, comme à son habitude, a présidé cette séance avec brio. Il donne ensuite lecture du discours suivant :

*« Mes chers collègues, je tiens à vous remercier très sincèrement de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant maire de notre arrondissement.*

*Ma première pensée va évidemment à ma famille, à mon épouse et à mes enfants. Chaque élu sait ici que l'engagement politique est difficile, voire impossible, sans le soutien de nos familles. Dans les périodes intenses, comme dans celles de doutes, leur soutien et leur lucidité éclairent mon action et mon implication. Ils sont les artisans de l'ombre et de mes mandats. Leur soutien permanent et leur*



*compréhension me permettent de donner le meilleur de moi-même au service de nos administrés. Je sais que ce n'est pas facile au quotidien et je veux les en remercier.*

*Je pense également à mes parents. Leur éducation est indissociable de mon engagement politique. Ils m'ont transmis les valeurs de l'écoute et du service de notre pays. Ils m'ont transmis l'histoire de celui-ci et le goût de la transmettre à mon tour.*

*En plus de 15 ans de mandat à la mairie du 16<sup>e</sup>, j'ai appris de chaque étape. Jeune conseiller d'arrondissement, puis adjoint au maire, pour être ensuite premier adjoint, j'ai appris l'exigence des mandats locaux.*

*Mon expérience de conseiller régional avec Valérie Pécresse depuis 2015 m'a donné une capacité supplémentaire à servir les habitants du 16<sup>e</sup>.*

*Le service des habitants du 16<sup>e</sup>, j'y consacre 100 % de mon énergie et de ma volonté. Je suis un enfant du 16<sup>e</sup>. Je le connais, je l'ai chevillé au corps. Mon histoire est marquée par ses rues, par la vie de ses habitants et par son côté si parisien. Il peuple mon esprit et il nourrit mon engagement. C'est cette force qui conduira mon action de maire. J'y ai été à l'école jusqu'à y faire mes études universitaires à l'Université Paris Dauphine.*

*Le 16<sup>e</sup> arrondissement est plus qu'un arrondissement. Il est plus que ses quartiers et que ses rues. Il est un art de vivre. Un art de vivre qui s'appuie sur notre patrimoine, notre histoire et notre culture, et dont l'avenir est nourri par la capacité d'inventer et d'imaginer le monde de demain sans oublier nos valeurs.*

*Mon émotion est bien sûr intense. S'inscrire dans la lignée de mes prédécesseurs est un honneur et une responsabilité. J'ai une pensée particulière ce soir pour Claude GOASGUEN qui m'a proposé d'être élu pour la première fois en 2008, m'a fait confiance et m'a poussé jusqu'ici. Le souvenir de Claude est évidemment présent en ce jour si particulier pour moi.*

*Je mesure que la confiance que les élus du Conseil d'arrondissement viennent de m'accorder est indissociable de celle de Francis SZPNER en 2020, lorsqu'il m'a confié la responsabilité d'être son premier adjoint. Sa fidélité et son sens de l'engagement sont des qualités parfois trop rares en politique. Elles devraient être une boussole pour chacun d'entre nous. Les valeurs que nous portons en tant qu'élus, nous les transmettons autour de nous. Francis les remet au cœur de la vie publique. Il porte une conception de la politique qui lui rend noblesse et sens.*

*Être maire ne s'improvise pas et je m'y suis préparé. Je connais l'exigence de la fonction de maire, la proximité qu'elle exige avec les habitants du 16<sup>e</sup>, son tissu économique, son tissu associatif.*

*Francis SZPNER porte un projet pour le 16<sup>e</sup> arrondissement fidèle à une certaine idée de la France qu'il porte aujourd'hui au Sénat. La France est pour lui un destin, un message universel et une ambition pour le monde.*

*Soyez assuré, Monsieur le Sénateur, cher Francis, que nous sommes tous dévoués à ce que cette mairie soit dédiée à cette vision.*

*Cher Francis SZPNER, nous avons besoin de votre voix au Parlement. Les habitants du 16<sup>e</sup> comptent sur vous comme ils ont pu compter sur vous pour déjouer des projets irresponsables de la mairie de Paris, par exemple celui du Trocadéro.*

*Nous sommes à vos côtés pour une réforme du statut de Paris qui modernise enfin la démocratie de notre ville. Les pouvoirs des maires d'arrondissements doivent être étendus. Nous avons besoin que les moyens d'action soient au plus près des habitants.*

*Grâce à une réforme de bon sens, l'action municipale sera plus efficace et elle se débarrassera de la tentation du sectarisme qui accable nos arrondissements de préjugés qui nuisent aujourd'hui à leurs habitants.*

*Oui, changer le statut de Paris, c'est déjà commencer à changer Paris.*

*Être maire en 2023 est une responsabilité particulière. Face à un monde politique qui déçoit et qui s'abaisse, ceux qui servent la démocratie locale ont la lourde responsabilité de contribuer à cimenter la nation. Les Parisiens veulent des élus qui servent une histoire, un projet, une aventure collective.*

*Il me revient à présent d'utiliser l'expérience accumulée comme conseiller d'arrondissement, adjoint au maire, puis conseiller de Paris pour répondre à cette exigence.*

*Alors que notre ville se dégrade, qu'elle se mue jour après jour en ville-musée, le 16<sup>e</sup> marque sa différence. Il se bat pour préserver son cadre de vie, il soutient la créativité des entrepreneurs et ses habitants contribuent jour après jour à imaginer l'avenir de Paris et de notre pays.*

*Nous continuerons d'agir avec proximité et dialogue. Ceux qui font le 16<sup>e</sup> regorgent d'idées, de projets ou d'énergie qui font la force de notre arrondissement. Chaque élu doit utiliser cette force pour servir au mieux nos habitants. Nous ne sommes pas omniscients. La force d'une mairie, c'est son ancrage. La nôtre n'a pas à rougir en la matière. Nous continuerons à multiplier les événements et les opportunités qui renforcent le lien social.*

*Dans un monde anémique et anonyme, les mairies doivent renforcer la vie locale et les liens qui unissent les Parisiens. En tant qu'élus, nous devons veiller à l'accueil des nouveaux habitants et en particulier des familles, les aider à s'intégrer dans la vie de quartier et dans la vie associative locale. Nous renforcerons le dynamisme et la solidarité au sein de notre arrondissement. Ainsi, nous renforcerons la solidarité entre les générations qui est une source de richesse humaine pour tous.*

*Notre vision n'est pas de faire cohabiter des populations. Nous voulons leur permettre de faire vivre leur territoire et d'y apporter leur pierre.*

*Notre majorité est une majorité de terrain. Plus que jamais, nous serons à l'écoute des habitants. Dans un monde instable, nous avons le devoir d'être à l'écoute. Notre responsabilité est de protéger ceux que la violence de notre époque étouffe en silence. Notre conception de la solidarité est celle d'un lien social commun et d'une entraide fondée sur l'empathie et l'humanisme, et non sur l'idéologie et la bureaucratie.*

*Les habitants du 16<sup>e</sup> peuvent compter sur les élus de la mairie du 16<sup>e</sup> pour répondre aux enjeux du quotidien.*

*Notre mairie est dans l'opposition parisienne. Il en ressort souvent une frustration pour les habitants lorsqu'ils voient nos projets bloqués par la mairie de Paris. Celle-ci ne se gêne pas pour nous imposer des projets dont nous ne voulons pas. Pourtant, notre détermination porte souvent ses fruits. Je l'ai rappelé il y a quelques minutes, derrière Francis SZPINDER, nous avons pu par exemple mettre en échec la Ville sur le projet insensé du Trocadéro, comme sur bien d'autres.*

*Je sais que les élus du 16<sup>e</sup> continueront de se battre sur le terrain pour les habitants face aux projets dangereux qui ne manqueront pas d'émerger d'ici 2026.*

*À cet égard, je suis fier de pouvoir compter sur des conseillers de Paris du 16<sup>e</sup> qui, au sein du groupe Changer Paris, présidé par Rachid DATI, œuvrent avec constance et détermination à ce qu'aucun projet de la mairie de Paris ne puisse dégrader notre arrondissement impunément.*

*En 2026, nous pourrions être fiers de la mairie du 16<sup>e</sup> : une opposition responsable et une proximité de tous les instants. Nous serons fidèles à nos convictions pour bâtir une nouvelle ère à Paris, une ère où la politique retrouvera des projets concrets inspirés par tous les Parisiens et par l'intérêt de notre ville.*

*Le 16<sup>e</sup> n'est pas celui de l'idéologie, il est celui d'un projet commun qui fédère et aime Paris sans laisser quiconque sur le bord de la route.*

*Mes chers collègues, les défis sont nombreux, l'exigence est considérable, l'échec ne nous est pas permis. La solidité des mairies et notre démocratie locale sont la base de la solidité de notre pays.*

*Comme tous les élus locaux de France, nous portons cette responsabilité et nous l'assumerons. Vous pouvez compter sur moi. Je vous remercie ! ».*

*Applaudissements.*

M. SZPINER en profite pour souhaiter un bon anniversaire à M. REDLER.

M<sup>me</sup> SEBBAH remercie M. REDLER et adresse ses félicitations à M. MENTRÉ qui a eu le courage de se présenter à cette élection. Elle félicite également M. REDLER pour son élection. Chacun reconnaît son engagement et son implication au sein du 16<sup>e</sup> arrondissement. Elle estime important qu'une personne soucieuse de l'arrondissement soit désormais à sa tête. Elle réitère donc ses félicitations à M. REDLER, tout en reconnaissant des divergences sur certaines idées politiques ou sur l'agressivité de l'opposition menée par Rachida DATI au Conseil de Paris. M<sup>me</sup> SEBBAH reconnaît toutefois la « rondeur » de M. REDLER et sa volonté de co-construire. Elle espère donc une opposition constructive au sein du Conseil d'arrondissement.

Elle ajoute espérer également que M. REDLER sera un maire de plein exercice sans ingérence de Monsieur le Sénateur SZPINER. Elle évoque à cet égard les nombreux articles parus dans la presse, et notamment deux points qui ont retenu son attention. Selon la presse, M. SZPINER aurait en effet déclaré : « *Je me concentrerai sur la politique et je laisserai les poubelles, les passeports et les brocantes à Jérémy* ».

M. SZPINER dément avoir tenu de tels propos.

M<sup>me</sup> SEBBAH souhaite terminer son intervention et précise qu'elle rapporte un propos figurant dans le Parisien.

M. SZPINER lui rétorque qu'il est préférable de s'adresser directement à celui qui est censé être l'auteur de ses propos plutôt que de croire ce qui est écrit dans la presse.

M<sup>me</sup> SEBBAH poursuit en disant espérer que M. REDLER s'occupe effectivement des poubelles, des passeports et des brocantes, car c'est bien ce qui caractérise la politique et la vie de la cité. La politique ne devrait pas être de petits arrangements de couloir au Sénat. Elle compte donc sur M. REDLER pour retrousser ses manches et exercer sa mission de maire comme il se doit.

Elle poursuit en disant avoir également lu dans la presse que Madame SZPINER serait peut-être candidate en 2026. Si cela s'avérait exact, cela s'apparenterait à des méthodes « façon Balkany » qu'elle n'a pas trop envie de voir dans le 16<sup>e</sup>.

M. SZPINER met en garde M<sup>me</sup> SEBBAH, estimant qu'elle est en train de verser dans la diffamation.

M<sup>me</sup> SEBBAH rétorque qu'elle évoque en l'occurrence un article paru dans La Lettre A.

M. SZPINER s'étonne qu'une élue défendant la cause des femmes s'en prenne à son épouse. Celle-ci est conseillère régionale et n'est pas membre du Conseil d'arrondissement. Elle n'a par ailleurs jamais souhaité être maire du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. SZPINER accepte volontiers les attaques, mais s'en prendre à son épouse en osant une comparaison avec les époux Balkany, qui ont été condamnés par la justice, lui semble bien imprudent.

M<sup>me</sup> SEBBAH déclare s'en tenir aux faits. Elle ne fait que rapporter un article de La Lettre A mentionnant le fait que M. SZPINER prépare le terrain pour 2026. Ces faits sont peut-être faux, mais ils sont peut-être vrais. Quoiqu'il en soit, elle souhaite à M. REDLER d'exercer son mandat de maire sans ingérence de la part de M. SZPINER.

M. SZPINER se dit scandalisé par les propos de M<sup>me</sup> SEBBAH qu'il juge lamentables.

M<sup>me</sup> SEBBAH souligne l'agressivité habituelle de M. SZPINER et lui recommande de « lâcher l'affaire », celui-ci n'étant désormais plus maire.

M. SZPINER fait remarquer qu'il n'a pas été condamné pour agressivité contrairement à M<sup>me</sup> SEBBAH qui a été condamnée par le tribunal de police pour violences légères.

M<sup>me</sup> SEBBAH déclare que c'est faux et demande à M. SZPINER s'il connaît la présomption d'innocence et la procédure d'appel.

M. SZPINER réplique qu'il n'y a pas d'appel en matière de tribunal de police.

M<sup>me</sup> SEBBAH lui conseille d'aller faire ses plaidoiries de « ténor du barreau » au Sénat. Elle lui rappelle son échec aux législatives et le fait qu'il ne voulait pas de ce mandat de maire. Elle lui demande de laisser M. REDLER faire son travail. Elle répète être très heureuse de l'élection de M. REDLER, ce qui permet d'avoir enfin un maire qui se soucie des habitants du 16<sup>e</sup>.

M<sup>me</sup> MISSOFFE tient à exprimer son incompréhension et sa stupéfaction face à ce qui vient de se passer. Elle adresse au nom de son groupe les félicitations les plus républicaines à M. REDLER pour son élection et espère que ce dernier sera plus coopératif que son prédécesseur.

Elle se déclare choquée par le triste spectacle de politique politicienne auquel elle assiste. Elle s'adresse à Monsieur le Sénateur SZPINER en lui rappelant qu'il a été élu maire du 16<sup>e</sup> en juin 2020. Les électrices et les électeurs qui l'ont choisi pensaient de bonne foi qu'il irait au bout de son mandat. Dès juin 2022, il a pourtant voulu abandonner cette magnifique responsabilité pour tenter l'élection à la députation. Sévèrement battu, il s'est raccroché l'année suivante à l'élection sénatoriale, au scrutin très particulier, et le voilà désormais sénateur. Si M. SZPINER avait été battu, M<sup>me</sup> MISSOFFE ne doute pas qu'il aurait concouru aux Européennes en 2024. Elle souligne le fait que son parcours dans l'Hexagone fait de lui un « grand opportuniste » en matière électorale.

M<sup>me</sup> MISSOFFE déclare que ces cuisines politiciennes qui consistent à échanger les mandats et à rompre le contrat signé avec les électrices et les électeurs illustrent parfaitement le dégoût des Français pour la politique.

Elle estime que ceci est indigne de la politique, indigne de la confiance accordée le jour de l'élection, indigne de ce beau 16<sup>e</sup> arrondissement. Combien lui semble loin le temps de Georges MESMIN, de Pierre-Christian TAITTINGER et de Claude GOASGUEN qui furent des maires passionnés. La démocratie française est malade de ces tristes tripatouillages qui font perdre l'intérêt général au profit d'intérêts politiques particuliers. Elle espère que les habitants du 16<sup>e</sup>, dindons de cette farce, sauront s'en souvenir lors des prochaines élections municipales.

M. SZPINER regrette, alors que le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement vient d'élire un nouveau maire, de subir de telles attaques.

Il déclare être un militant. Lorsque Jacques CHIRAC lui a demandé d'être candidat contre Arnaud de MONTEBOURG en Saône-et-Loire qui le traînait alors dans la boue, il a été très fier de défendre le président de la République tout en sachant qu'il serait battu dans ce fief socialiste. Il a été également très fier d'être candidat dans une circonscription dans laquelle le candidat investi a décidé 48 heures avant l'élection de ne pas se présenter. Il l'a fait par fidélité envers sa famille politique.

Ce que Madame MISSOFFE appelle du tourisme électoral est selon lui du militantisme. Il indique avoir même accepté d'être suppléant d'Éric RAOULT en Seine-Saint-Denis alors que François HOLLANDE venait d'être élu.

M. SZPINER répète qu'il est un militant ne rechignant pas au combat. La politique, c'est aussi l'action municipale. Claude GOASGUEN a choisi d'aller au Parlement pensant qu'il y serait plus utile. C'est également la raison pour laquelle M. SZPINER a décidé d'être candidat aux sénatoriales.

Il se déclare très fier d'avoir mené le combat aux élections législatives, non pas pour décrocher un poste, car le fait de faire de la politique ne l'enrichit pas et ne lui permet pas de jouir d'une notoriété supplémentaire que lui offrirait déjà son métier d'avocat, mais parce qu'il a une certaine idée de la France et de la chose publique.

Il ne fait pas de « tripatouillages ». Il est un militant qui va au combat, même lorsqu'il sait que ces combats sont perdus d'avance.

S'agissant des élections sénatoriales, il fait remarquer que le candidat sortant En Marche a été battu, ce qui démontre que le Sénat traduit bien un certain nombre de tendances politiques et ne comprend pas l'allusion de M<sup>me</sup> MISSOFFE sur les petits arrangements de couloir du Sénat. Il indique que les sénateurs Républicains se battent en ce moment même sur une loi importante sur l'immigration et qu'il espère que celle-ci sera votée avec les amendements déposés par les Républicains, groupe majoritaire au Sénat.

M. SZPINER refuse de recevoir des leçons de morale en matière de politique et d'éthique. Il déclare n'avoir jamais failli et n'avoir jamais trahi la confiance des habitants du 16<sup>e</sup>, puisqu'il reste membre du Conseil d'arrondissement et membre du Conseil de Paris, instance dans laquelle son groupe se bat derrière Rachida Dati. Or, tout le monde ne peut pas en dire autant. M. SZPINER assure qu'il continuera à servir les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement à la place qui est désormais la sienne, à savoir président du groupe de la majorité, et à soutenir Jérémie REDLER, maire de plein exercice.

Il répète que son objectif n'est pas d'obtenir un titre ou une place contrairement à ce que laisse entendre M<sup>me</sup> MISSOFFE. Son objectif est au contraire de faire gagner ses idées.

M<sup>me</sup> MISSOFFE remarque que M. SZPINER parle beaucoup, mais elle constate que les électeurs qu'elle rencontre dans les rues du 16<sup>e</sup> sont dégoûtés de la politique.

M. REDLER fait remarquer à M<sup>me</sup> MISSOFFE que les échanges au sein du Conseil d'arrondissement ne sont pas des échanges du café du commerce. Elle doit donc attendre que le maire lui donne la parole avant de s'exprimer.

M<sup>me</sup> MISSOFFE ne souhaitant pas reprendre la parole, M. REDLER passe la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH souhaite donner un exemple de ce qui se passe au Conseil de Paris. Elle évoque une délibération proposée par l'exécutif parisien sur l'implantation d'installations sur le parvis du Trocadéro à destination d'enfants handicapés qui ne peuvent pas partir en vacances. Il s'agissait d'une délibération certes proposée par Madame HIDALGO, mais qui aurait dû faire l'unanimité. M. SZPINER en a pourtant décidé autrement, car Madame HIDALGO avait voté contre la dénomination des écoles du 16<sup>e</sup> en hommage aux Compagnons de la Libération. Il a donc décidé de rassembler les LR pour voter contre cette délibération.

Furieuse, M<sup>me</sup> SEBBAH est allée à la rencontre de M. SZPINER et l'a entendu dire : « On les a eus ! ». Voilà quelle est la politique de M. SZPINER. M<sup>me</sup> SEBBAH estime cette attitude honteuse et indigne d'un maire d'arrondissement. Ceci est une illustration parfaite des petits arrangements évoqués par Madame MISSOFFE.

M<sup>me</sup> LELLOUCHE juge ce procès envers le maire sortant complètement déplacé. Elle tient à remercier M. SZPINER pour son investissement auprès des habitants du 16<sup>e</sup>. En matière de handicap, il n'a pas à rougir des actions qui ont été entreprises. Il est ainsi le seul maire de Paris à avoir dédié une délégation au handicap. Il a par ailleurs créé le conseil local du handicap du 16<sup>e</sup>.

*Applaudissements.*

M<sup>me</sup> LELLOUCHE refuse de se prononcer sur la délibération évoquée par M<sup>me</sup> SEBBAH, car elle n'en connaît pas le contenu, mais elle tient à faire état du travail réalisé par M. SZPINER ces trois dernières années.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM revient sur la délibération évoquée par M<sup>me</sup> SEBBAH. C'est une délibération de juillet 2021 qui portait sur une retransmission des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo sur le parvis du Trocadéro. Les écologistes ont voté contre. La majorité a également voté contre, estimant que cela abîmait le parvis du Trocadéro. Cette délibération n'avait donc rien à voir avec des enfants en

situation de handicap. Il s'agissait en réalité d'une fan zone. M<sup>me</sup> BADAT-KARAM demande à M<sup>me</sup> SEBBAH d'être plus précise dans ses propos et de ne pas raconter n'importe quoi.

*Applaudissements.*

M. HELARD souhaiterait que l'assemblée retrouve son calme. Les conseillers d'arrondissement sont réunis ce soir pour élire un maire. Il adresse donc ses félicitations républicaines à M. REDLER, le tout nouveau maire d'arrondissement qu'il a connu en 2008. Le Conseil d'arrondissement n'est pas une arène électorale. Il souhaite donc que chacun fête l'élection du nouveau maire et cesse des polémiques qui n'ont pas lieu d'être.

*Applaudissements.*

M<sup>me</sup> BUCAILLE félicite M. REDLER pour son élection. Elle profite également de l'occasion pour dire son regret sur la manière dont se sont déroulées les élections sénatoriales. Bien qu'appartenant au groupe Changer Paris et soutenant Rachida DATI, M. SZPNER a décidé de la rétrograder au rang de non-inscrite et de lui enlever sa délégation pour laquelle elle s'était énormément investie ces trois dernières années. Cette délégation sur la solidarité entre les générations lui paraissait en effet très importante. Un élu est comme une passerelle qui permet de mettre en lien les plus jeunes de l'arrondissement avec les plus anciens, ce qui était particulièrement important au moment de la Covid.

M<sup>me</sup> BUCAILLE estime que la sanction qu'elle a subie n'était pas politique, puisqu'elle a d'ailleurs été la seule à la subir. Elle réitère son soutien au groupe Changer Paris dans lequel elle se sent bien et souhaite poursuivre son action politique.

En conclusion de son intervention, elle souhaite bonne chance à M. REDLER, nouveau maire d'un arrondissement qu'elle aime et dans lequel elle vit depuis 40 ans. Elle se bat pour les habitants du 16<sup>e</sup> et assure qu'elle continuera à se battre pour que les élus de l'arrondissement soient des élus de proximité, qui connaissent le terrain, qui portent des valeurs et ne peuvent se résoudre à ce que celles-ci ne soient pas respectées.

*Applaudissements.*

M. REDLER propose de reprendre l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

- **162023127** Adoption du compte rendu de la séance du 18 septembre 2023

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur le procès-verbal qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

***Le compte-rendu de la séance du 18 septembre 2023, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **16223128** Délibération du Conseil d'arrondissement pour autoriser le Maire à signer les conventions d'occupation temporaire.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER déclare que le Conseil d'arrondissement gère les mairies d'arrondissement en mettant à disposition leurs locaux pour des associations à but non lucratif, manifestations publiques et des événements familiaux. Ces occupations sont accordées par des conventions d'occupation temporaire signées par le maire du 16<sup>e</sup>.

Une communication sur les mises à disposition accordées aux associations est faite chaque année devant le Conseil d'arrondissement.

M. REDLER propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 16223128, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **162023129** Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 16<sup>e</sup> pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER soumet la délibération au vote.

***Le projet de délibération 16223129, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2023 DLH 46** Cession des droits de commercialité et d'agrément d'immobilier d'entreprise immeuble 45-57, bd Exelmans (16<sup>e</sup>) transféré à Paris Habitat OPH.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SAUVAGE explique que la Ville de Paris a conclu avec Paris Habitat diverses conventions relatives au projet de la caserne Chalvidan, située boulevard Exelmans. Lors de l'analyse par Paris Habitat des surfaces par destination, il est apparu la possibilité de dégager des droits de commercialité et des droits d'agrément de bureaux. Ces droits seraient cessibles sur le marché.

La Ville de Paris propose, comme elle le fait désormais dans les baux emphytéotiques qu'elle conclut avec les bailleurs sociaux, que les produits de ces sessions soient partagés entre le bailleur, en l'espèce Paris Habitat, et la Ville de Paris.

Il est par conséquent proposé d'autoriser un avenant au bail précédemment conclu, autorisant Paris Habitat à céder au prix du marché, les droits de commercialité et d'agrément de bureaux.

M. SAUVAGE précise que cette autorisation serait accordée sous réserve d'un intéressement de la Ville de Paris sur le prix de cession correspondant à 50 % du prix de cession.

M. SAUVAGE invite les membres du Conseil d'arrondissement à délibérer favorablement sur cette proposition.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DLH 46, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2023 DLH 129** Réalisation, 19, rue de Passy (16<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition en VEFA de 15 logements sociaux (9 PLA I — 6 PLUS) par Paris Habitat — Subvention (1 058 687 euros).

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SAUVAGE explique que cette délibération porte sur la réalisation de logements sociaux situés 19 rue de Passy. Cet ensemble immobilier est occupé à titre principal par un garage destiné à cesser son activité. Un groupement de promoteurs privés est appelé à réaliser un ensemble comprenant des logements en accession à la propriété, des logements sociaux à céder dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement (VEFA) à un bailleur social et des commerces en rez-de-chaussée.

Ce projet porte une restructuration lourde avec un changement d'usage des bureaux et parkings en logements.

M. SAUVAGE précise que la mairie d'arrondissement a été associée par les promoteurs privés au projet architectural retenu qui a pris en considération la proximité de l'école située 25 rue de Passy. Le 16<sup>e</sup> arrondissement a notamment souhaité que les fenêtres de l'immeuble à construire ne donnent pas directement sur les cours de l'école.

La Ville de Paris a retenu Paris Habitat pour acquérir en VEFA les 15 logements sociaux, répartis en 9 PLAI et 6 logements PLUS. M. SAUVAGE y voit là une démonstration supplémentaire du sectarisme de la mairie de Paris qui conduit à écarter la possibilité de réaliser des logements PLS.

Le programme retenu comprend 4 logements de deux pièces, 8 logements de trois pièces et 3 logements de quatre pièces.

M. SAUVAGE regrette une fois de plus que l'on ne réalise pas des appartements de cinq ou six pièces, ce qui aurait été en l'espèce possible, alors que ceux-ci sont très peu nombreux dans le parc de logements sociaux de la Ville. Il note par ailleurs qu'aucune mesure n'est prise en cas de sous-occupation de ce type de logement. Il n'est ainsi pas prévu de surloyer lorsqu'un appartement est sous-occupé par son locataire après le départ des enfants de la famille par exemple.

Le coût de cette opération s'élève à environ 4 millions d'euros, dont une subvention à Paris Habitat de 1 058 687 euros.

M. SAUVAGE affirme qu'il ne s'agit pas de mettre en cause cette subvention, mais recommande pour marquer le désaccord du Conseil d'arrondissement sur l'absence de PLS de s'abstenir sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DLH 129, est mis aux voix par M. REDLER, à l'unanimité les votants du Conseil d'arrondissement s'abstiennent.***

- **2023 DLH 244** 2 avenue du Maréchal Maunoury (16<sup>e</sup>) — Convention d'occupation du domaine public au profit de la société « TWIN STUDIOS » — fixation du tarif d'occupation du domaine public.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SAUVAGE indique que la Ville de Paris met depuis 2011 à la disposition de la société Twin Studios un ancien blockhaus situé 2 avenue du Maréchal Maunoury, en bordure du périphérique. Cet édifice développant des locaux aveugles sur une surface de 336 m<sup>2</sup> est utilisé par cette société pour réaliser une activité de studio d'enregistrement musical haut de gamme destinée à un public de professionnels.

La redevance annuelle perçue par la Ville de Paris s'est élevée en dernier lieu à 54 181 euros.

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité de cette société qui a sollicité de la Ville de Paris une révision de sa contribution. Les négociations avec la Ville ont conduit à proposer d'une part de ramener la redevance annuelle à un montant de 20 000 euros, et de prévoir par ailleurs une part variable en fonction du chiffre d'affaires réalisé par la société. M. SAUVAGE fait remarquer que pour atteindre le niveau antérieur du loyer, il suffira à la société de réaliser un chiffre d'affaires annuel d'environ 650 000 euros, ce qui est dans la tranche basse du chiffre d'affaires envisagé.

En conséquence, M. SAUVAGE propose au Conseil d'arrondissement d'approuver cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DLH 244, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***



- **2023 DLH 287** Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique — Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SAUVAGE explique que la Ville de Paris propose de mettre à disposition de l'AP-HP 500 logements du patrimoine de Paris Habitat en désignation unique sur la prochaine période de 5 ans pour permettre de loger du personnel de l'AP-HP travaillant dans les établissements situés à Paris.

Ces logements seraient pris sur le contingent de la Ville de Paris et sur celui des mairies d'arrondissement. M. SAUVAGE souligne le fait que cette proposition dans son principe ne peut que recueillir l'approbation de tous. La mairie du 16<sup>e</sup> a toujours affirmé qu'une priorité devait être donnée aux agents travaillant au service des Parisiens, qu'il s'agisse des agents de l'État ou de la Ville de Paris, du personnel de l'Éducation nationale, de la police municipale ou nationale ou du personnel de santé.

Cependant, plusieurs observations peuvent être faites. M. SAUVAGE regrette en effet que les mairies d'arrondissement, comme à l'accoutumée, ne soient pas associées au processus. Il est seulement précisé que les logements seront prélevés pour partie sur leur contingent. Quelle sera la proportion des logements prélevés sur le contingent de la Ville de Paris ? Quelle sera celle prélevée sur le contingent des mairies d'arrondissement ? Aucune précision n'est donnée sur ce sujet.

Les mairies d'arrondissement ne sont pas davantage associées au suivi du dispositif puisque la convention prévoit expressément que ce suivi sera assuré par la Ville de Paris, Paris Habitat et l'AP-HP. L'ensemble des logements affectés, y compris ceux prélevés sur les contingents des mairies d'arrondissement, sera présenté par la Ville de Paris et non par les mairies d'arrondissement ou en liaison avec les mairies d'arrondissement.

M. SAUVAGE estime que cette convention entre dans un processus engagé par la Ville de Paris, tendant à retirer progressivement aux mairies d'arrondissement leurs droits, alors qu'elles sont les premières concernées par la désignation des logements. Il rappelle à cet égard que la mairie d'arrondissement disposait jusqu'en 2019 d'environ 70 à 80 logements à attribuer par an. Depuis, ce nombre n'a cessé de chuter pour atteindre 50 à 60 logements en 2020 et 2021, 40 en 2022 et 31 depuis le début de l'année 2023, dont 20 F1 et F2.

La seule explication avancée par la Ville de Paris tient à la baisse du taux de rotation des locataires, baisse qui reste à démontrer selon M. SAUVAGE.

La Ville de Paris se targue en outre d'avoir créé plusieurs milliers de logements dans le 16<sup>e</sup> en oubliant de souligner que la grande majorité de ces logements correspond à du logement conventionné, ce qui ne crée aucun logement à proposer, puisqu'il s'agit de logements déjà occupés par des locataires relevant des plafonds de ressources des logements sociaux.

Une autre partie tient à des acquisitions à des montants non négligeables d'immeubles avec des appartements occupés. Aucune priorité n'est en outre donnée par la Ville de Paris aux habitants du 16<sup>e</sup> dans les logements situés dans l'arrondissement.

M. SAUVAGE estime que cette délibération va dans le même sens et aura pour conséquence de réduire encore davantage le nombre de logements remis à la disposition de la mairie d'arrondissement, même si le 16<sup>e</sup> fait néanmoins partie des arrondissements les moins impactés.

M. SAUVAGE regrette que la Ville de Paris manifeste une fois de plus du mépris à l'égard des arrondissements et de leurs représentants. Une plus grande visibilité aurait été de préciser que ces logements sont répartis de façon égale sur les contingents de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement. Il aurait également fallu que les attributions sur le contingent des mairies d'arrondissement soient validées par la commission de l'arrondissement et que les mairies d'arrondissement soient associées au suivi du processus.

Toutefois, compte tenu de l'intérêt que les élus du 16<sup>e</sup> ont toujours manifesté pour le logement des personnels travaillant au service des Parisiens, et notamment des personnels de santé, M. SAUVAGE invite le Conseil d'arrondissement à délibérer favorablement sur cette proposition.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DLH 287, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2023 DLH 326** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

- **2023 DLH 327** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SAUVAGE propose de regrouper les délibérations 2023 DLH 326 et 2023 DLH 327 qui portent toutes deux sur la communication de la Ville de Paris sur la politique suivie en matière de rénovation environnementale des logements. Il précise que ces délibérations n'appellent pas de vote de la part du Conseil d'arrondissement.

La première délibération porte plus spécifiquement sur le parc des logements sociaux tandis que la seconde porte sur les copropriétés privées.

M. SAUVAGE fait état des opérations suivantes :

- Opération livrée en 2022 :

Réhabilitation par Paris Habitat de 42 logements d'un HBM construit en 1932, situé dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

- Chantier en cours en 2022 :

Une opération de la RIVP portant sur 133 logements d'une résidence construite en 1984 et située dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

- Opération financée en 2022 :

52 logements d'une résidence ELOGIE-SIEMP construite en 1988 et située dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.

Pour ce qui concerne les logements privés, M. SAUVAGE évoque :

- Opération livrée en 2022 :

La réhabilitation d'une copropriété de 22 logements construite en 1844 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

- Chantier en cours en 2022 :

La réhabilitation d'une copropriété de 61 logements construite en 1960 et située dans le 19<sup>e</sup>.

- Opération financée en 2022 :

La réhabilitation d'un immeuble de grande hauteur (IGH) de 219 logements, construit en 1970 et situé dans le 13<sup>e</sup>.

M. SAUVAGE précise que d'autres opérations de moindre importance ont par ailleurs été initiées ou menées à terme.

M. REDLER remercie M.SAUVAGE et rappelle que ces communications n'appellent pas de vote.

- **2023 DLH 337** Réalisation, 12, rue de Passy et 2-6 rue Gavarni (16<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (7 PLA I - 9 PLUS - 6 PLS) par Paris Habitat Subvention (2 063 605 euros).

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

Après avoir exercé son droit de préemption sur l'immeuble situé 12 rue de Passy, M. SAUVAGE indique que la Ville de Paris propose par cette délibération de céder ses droits réels à Paris Habitat pour y réaliser un programme de 22 logements comportant 7 logements PLAI, 9 logements PLUS et

6 logements PLS. L'immeuble compte par ailleurs 6 locaux d'activité dont les baux en cours seraient maintenus.

M. SAUVAGE précise que la Ville de Paris envisage d'avoir 50 % des attributions, soit 11 logements sur 22.

Paris Habitat prendra par ailleurs en charge d'importants travaux tant dans les parties communes que privatives. Ces travaux devraient être réalisés en milieu vide. Le coût total de l'opération s'élève à 18 596 195 euros avec une subvention de la Ville de Paris d'un montant de 2 603 605 euros.

M. SAUVAGE propose au Conseil d'arrondissement de délibérer favorablement sur cette proposition de participation de la Ville de Paris.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DLH 337, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2023 DAC 334** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hector Guimard et Adeline Oppenheim au 18 rue Henri Heine, à Paris 16<sup>e</sup>.

**M<sup>me</sup> Katherine DE MEAUX rapporteure.**

En préambule, M<sup>me</sup> DE MEAUX adresse avec beaucoup d'émotion toutes ses félicitations à M. REDLER pour son élection.

Elle propose ensuite de soutenir l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hector GUIMARD et Adeline OPPENHEIM au 18 rue Henri Heine, à Paris 16<sup>e</sup>.

Hector GUIMARD, né à Lyon en 1867, fut un architecte français emblématique du mouvement Art nouveau. Sa carrière débuta à l'École nationale des Arts Décoratifs, puis à l'École des Beaux-Arts, de laquelle il sortit sans diplôme en 1888.

Il se spécialisa dans la construction et la conception des bâtiments à l'architecture novatrice, marquant ainsi le 16<sup>e</sup> arrondissement avec des réalisations telles que la villa Jassédé et l'école du Sacré-Cœur.

Cependant, les réalisations qui lui assurent encore aujourd'hui sa célébrité sont les édicules et entourages du métro parisien conçus dans le contexte de l'Exposition universelle de 1900, où GUIMARD emploie la fonte de fer, le langage Art nouveau.

GUIMARD conçut une série de projets avant sa mort en 1942, dont l'immeuble GUIMARD situé au 18 rue Henri Heine. En 1938, les GUIMARD émigrent aux États-Unis, où l'architecte décéda à New York en 1942. Sa veuve Adeline OPPENHEIM continua sa carrière artistique aux États-Unis et légua le mobilier de l'Hôtel GUIMARD à divers musées.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative en hommage à Hector GUIMARD et à son épouse Adeline OPPENHEIM au 18 rue Henri Heine dans le 16<sup>e</sup>, dont le texte est le suivant : « *Hector GUIMARD, 1867-1942, architecte, construisit cet immeuble en 1926 dans lequel il habita de 1930 à 1938, avec son épouse, la peintre Adeline OPPENHEIM, 1872-1865* ».

M<sup>me</sup> DE MEAUX invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DAC 334, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2023 DFPE/DASCO 157** —Subventions (163 650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

**M<sup>me</sup> Alexandra BAROUCH** rapporteure.

M<sup>me</sup> BAROUCH explique que le dispositif Paris Collèges Familles propose aux familles de collégiens des actions co-construites par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : des rencontres et activités partagées. Il est ainsi proposé d'accorder des subventions d'un montant total de 163 650 euros.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, la délibération propose d'attribuer 39 450 euros à l'association Osez la médiation. Dans le cadre de Paris Collèges Familles, cette association poursuit son partenariat avec quatre collèges, dont le collège Claude Bernard. L'objectif est d'impliquer la direction et les membres de l'équipe éducative dans un partenariat et une co-éducation avec les parents d'élèves et les acteurs du quartier en développant des échanges et en co-construisant des actions, notamment en incluant les familles les plus éloignées de l'établissement.

Le collège Claude Bernard poursuivra pour la troisième année consécutive un programme Super PCF avec un comité de pilotage rassemblant l'ensemble de l'équipe éducative et des partenaires socioculturels du quartier ainsi qu'un groupe pilote de parents co-animé par deux associations de parents d'élèves.

M<sup>me</sup> BAROUCH invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DFPE/DASCO 157, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2023 DAC 405** Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions.

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE** rapporteure.

M<sup>me</sup> GREE déclare que, dans le cadre des missions de territorialisation de la DAC, la Ville de Paris a créé une enveloppe dite « Territoires » pour accompagner les initiatives locales portées par des structures et des associations qui en animent la vie artistique et culturelle. Cette enveloppe s'inscrit en complémentarité avec les crédits Bloche et les projets soutenus au titre de la politique de la ville.

Elle vise à impulser de nouveaux projets culturels au cœur des quartiers et à favoriser l'expérimentation de nouvelles actions. Une attention particulière est portée aux quartiers populaires ainsi qu'aux projets se déployant sur plusieurs sites. Le financement de ces projets est limité à une seule reconduction.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé 5 000 euros pour l'association 3027 pour son projet de festival pluridisciplinaire qui s'intitule Le Feu au Lac au mois de septembre au sein de différentes structures dans les 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements.

M<sup>me</sup> GREE invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DAC 405, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2023 DSOL 136** Subventions d'investissement (291 687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC « activités physiques adaptées en ESMS ».

**M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE** rapporteure.

En accord avec M<sup>me</sup> BADAT-KARAM, conseillère de Paris qui interviendra sur le sujet lors du prochain Conseil de Paris M<sup>me</sup> LELLOUCHE tient à saluer l'action de la Ville de Paris en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap dans le sport tout en appelant à la vigilance sur la qualité de l'accueil dans les équipements sportifs parisiens. Elle souhaite ainsi encourager la Ville de Paris à sensibiliser et former les agents afin de réussir au mieux la mission d'une offre sportive enrichie pour tous.

S'agissant de la délibération, M<sup>me</sup> LELLOUCHE rappelle que le Comité International Olympique a désigné Paris ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Un programme d'héritage appelé « Transformations olympiques » a été élaboré, dont la mesure 16 intitulée « Une offre sportive enrichie pour se (re) mettre au sport » vise à encourager la pratique sportive des personnes éloignées du sport, notamment les personnes en situation de handicap et les seniors en perte d'autonomie.

La stratégie handicap et accessibilité universelle de la Ville de Paris a pour objectif de favoriser l'inclusion de ces publics et de faciliter leur accès aux activités sportives et culturelles. Afin de répondre à ce besoin, la Ville a lancé un appel à candidatures auprès des établissements et services médico-sociaux parisiens.

La présente délibération propose l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 291 687 euros à 11 associations pour leurs projets visant à développer des activités physiques adaptées aux personnes en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux.

Pour le 16<sup>e</sup>, il est proposé d'attribuer 27 709 euros à l'association HOVIA pour son projet destiné à l'ensemble des résidents des foyers et de l'ESAT pour leur donner la possibilité de réaliser une activité physique en extérieur au sein même de leur établissement en aménageant une partie de leur jardin en espace sportif. Cette activité devrait permettre d'accueillir environ 140 résidents.

M<sup>me</sup> LELLOUCHE demande aux élus du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DSOL 136, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2023 DJS 119** Transformations Olympiques — Subventions de 63 000 euros et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants »

**M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE** rapporteure.

M<sup>me</sup> LELLOUCHE explique que le CIO a désigné Paris ville hôte pour les prochains Jeux olympiques et paralympiques de 2024, marquant une première pour la France d'accueillir les Jeux paralympiques d'été.

L'objectif du réseau des clubs paraccueillants est de développer une nouvelle offre d'activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre de ce projet implique la mobilisation des clubs sportifs, la formation des dirigeants et des cadres sportifs, ainsi qu'un soutien financier, matériel et promotionnel de ces clubs.

11 clubs ont déjà été formés et 8 nouvelles offres paraccueillantes ont été créées. 26 clubs supplémentaires ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt en 2022-2023.

Le financement de 63 000 euros est proposé pour soutenir ces 21 clubs sélectionnés dans le cadre de l'AMI de la promotion 3 de l'année 2022-2023, l'objectif étant de créer un total de 40 nouvelles sections avant les Jeux olympiques et paralympiques.

Pour le 16<sup>e</sup>, il est proposé d'attribuer 3 000 euros au club Jeu d'échecs à l'École Normale qui souhaite développer une section paraccueillante en proposant des échecs adaptés à destination des personnes en situation de handicap moteur et cognitif.

M<sup>me</sup> LELLOUCHE remercie les élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DJS 119, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2023 DVD 51** Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15<sup>e</sup>, Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Île-de-France Mobilités.

**M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG rapporteure.**

M<sup>me</sup> EDBERG explique que la délibération vise à valider la signature d'une convention avec IDFM qui assure et attribue l'exploitation du T3 entre le pont de Garigliano et la porte Dauphine. Cette convention définit les modalités de l'occupation du territoire communal pour les installations nécessaires au fonctionnement du tramway. Elle vaut autorisation d'occuper le domaine public, mais n'emporte aucune mutation domaniale, ni constitution de droits réels au profit de l'occupant. La Ville conserve la pleine propriété des emprises.

La convention précise également les obligations d'IDFM en matière de surveillance, d'entretien et de maintenance des ouvrages et des équipements.

Cette convention est conclue pour toute la durée d'exploitation du tramway T3, T3A et T3B, et se substitue aux conventions ayant été signées antérieurement.

Les emprises concernées dans le 16<sup>e</sup> concernent :

- Le boulevard de l'Amiral-Bruix de la porte Maillot jusqu'à la place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny.
- Le boulevard Boulevard de Lannes de la place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny jusqu'à la rue de Longchamp.

M<sup>me</sup> EDBERG invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DVD 51, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2023 DAE 296** AAP Soutien aux commerces culturels parisiens [accessibilité, diversité et transition énergétique] : subventions [400 000 euros] et conventions avec 31 commerçants

**M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.**

M. LIONEL-MARIE explique qu'il s'agit d'accorder des subventions d'un montant total de 400 000 euros à 31 commerces parisiens dans une limite de 20 000 euros et de 80 % des dépenses d'investissement pour chaque commerce.

Ces subventions ont pour objet le financement de la mise en œuvre d'aménagements aux normes PMR, d'aménagements pour améliorer la circulation intérieure et l'accessibilité universelle, de mise aux normes d'installations électriques et de rénovation de l'éclairage pour des systèmes moins énergivores, d'installation de double vitrage, d'amélioration de l'isolation thermique.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, M. LIONEL-MARIE déclare qu'il est proposé d'attribuer une aide de 20 000 euros à la librairie Fontaine-Passy située au 95 avenue Victor Hugo.

Il invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DAE 296, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2023 DFPE 172** Subvention complémentaire [600 000 euros] et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture [16<sup>e</sup>] pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

M<sup>me</sup> BOELLE adresse tout d'abord ses félicitations au maire nouvellement élu.

Elle explique que la situation financière précaire de l'association ABC Puériculture résulte, comme beaucoup d'autres associations, de l'augmentation des dépenses, notamment pour l'alimentation, l'énergie et les charges de personnel et de la diminution des recettes, en raison de l'application de la nouvelle PSU [Prestation de Service Unique] à propos de laquelle M<sup>me</sup> BOELLE rappelle son intervention récente au Conseil de Paris.

Il est donc proposé d'accorder une subvention complémentaire de 600 000 euros à l'association qui comprend une aide exceptionnelle de 200 000 euros pour rétablir partiellement son équilibre financier ainsi qu'une avance de 400 000 euros sur la subvention de fonctionnement de 2024 pour améliorer sa trésorerie immédiate. Cette avance sera déduite de la subvention qui sera versée à l'association en 2024.

Pour la survie de 24 établissements d'accueil de la petite enfance d'ABC Puriculture, dont trois dans le 16<sup>e</sup> arrondissement et son service de garde à domicile, situé également dans le 16<sup>e</sup>, M<sup>me</sup> BOELLE demande au Conseil d'arrondissement de bien vouloir donner un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DFPE 172, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2023 DFPE 174** Subvention complémentaire [450 000 euros] et avenant n° 3 à la fondation Léopold Bellan [8<sup>e</sup>] pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

M<sup>me</sup> BOELLE rappelle que le Conseil de Paris a adopté une délibération approuvant les termes de la convention d'objectif à signer avec la fondation Léopold Bellan pour le fonctionnement de ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance, dont deux sont situés dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

La capacité d'accueil est de 345 places et la convention aura une durée de trois ans se terminant le 31 décembre 2024.

Il est proposé de signer un avenant n° 3 à cette convention fixant une subvention municipale complémentaire de 450 000 euros pour permettre à la fondation de couvrir ses dépenses jusqu'au paiement de l'acompte et du solde de la subvention 2024. Cette aide exceptionnelle de 150 000 euros contribuera à rétablir partiellement l'équilibre financier de la fondation tandis qu'une avance de 300 000 euros sur la subvention de fonctionnement de 2024 permettra d'améliorer la trésorerie immédiate. Cette avance sera déduite de la subvention qui sera versée en 2024.

M<sup>me</sup> BOELLE invite le Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable au versement de cette subvention complémentaire pour permettre la survie de cette fondation.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DFPE 174, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **2023 DFPE 179** Subvention complémentaire [315 000 euros] et avenant n° 3 à l'association U.D.A.F de Paris [9<sup>e</sup>] pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance  
**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

M<sup>me</sup> BOELLE indique que le Conseil de Paris a adopté une délibération approuvant les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association UDAF de Paris pour le fonctionnement de ses 11 établissements d'accueil de la petite enfance, dont deux sont situés dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, offrant une capacité totale de 308 places.

Il est proposé de signer un avenant n° 3 à cette convention fixant une subvention municipale complémentaire de 315 000 euros. Cette subvention vise à permettre à l'association de couvrir ses dépenses jusqu'au paiement de l'acompte et du solde de la subvention 2024, évitant ainsi une détérioration de la qualité du service d'accueil des enfants parisiens qui pourrait mettre en péril à terme la diversité de l'offre.

En effet, le compte de résultat 2022 de l'association affiche un déficit de 66 071 euros concernant les établissements parisiens de la petite enfance conventionnés.

La situation financière de l'association se fragilise, du fait d'un effet ciseaux lié à l'augmentation des dépenses, notamment l'alimentation et les charges de personnel, ainsi qu'à la baisse des produits d'activité.

Il est par conséquent proposé d'accorder cette subvention complémentaire exceptionnelle de 65 000 euros qui aidera à rétablir partiellement l'équilibre financier de l'association ainsi qu'une avance de 250 000 euros sur la subvention de fonctionnement de 2024 qui contribuera à améliorer la trésorerie immédiate. Cette avance sera déduite de la subvention qui sera versée en 2024 à l'association.

M<sup>me</sup> BOELLE remercie le Conseil d'arrondissement de bien vouloir donner un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DFPE 179, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **2023 DFPE 171** Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école.  
**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM explique qu'il s'agit d'autoriser la signature de conventions annuelles avec les 17 caisses des écoles des arrondissements pour les trois prochains exercices. Ces conventions



permettront de proposer une offre de restauration aux jeunes enfants issus des crèches et accueillis dans les écoles et centres de loisirs maternels dans le cadre des passerelles crèche-école.

Les caisses des écoles assureront la préparation du déjeuner, et le cas échéant, du goûter pour un montant de 7,18 euros pour un repas et de 1,05 euro pour un goûter. M<sup>me</sup> BADAT-KARAM estime que cette disposition permettra de mieux anticiper la venue des enfants des crèches au sein des écoles et propose donc au Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2023 DFPE 171, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **V 162023148** Vœu déposé par le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la dénomination d'une allée Samuel Pisar avenue Foch dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Francis SZPINDER rapporteur**

M. SZPINDER explique que M. Samuel PISAR était une personnalité importante. Avocat américain ayant vécu à Paris, et très attaché au 16<sup>e</sup> arrondissement, il a été président du comité français de l'Institut Yad Vashem et élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Le président Jacques CHIRAC cita notamment sa contribution à la mémoire du génocide dans son célèbre discours du Vel d'Hiv en 1995.

Samuel PISAR, avocat et écrivain américain, est un des plus jeunes survivants de la Shoah et il a mené pendant des années un combat pour la mémoire.

M. SZPINDER propose par ce vœu d'attribuer le nom de Samuel PISAR à l'allée située devant le square de l'Avenue Foch. Il précise que cette décision a été prise en accord avec la famille de Samuel PISAR avant les attaques du 7 octobre. M. SZPINDER estime que la recrudescence des actes antisémites et la libération de la parole antisémite rendent encore plus important cet hommage rendu à Samuel PISAR qui s'est battu toute sa vie contre l'antisémitisme et pour établir la vérité de la Shoah.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu.

M. MENTRÉ explique avoir connu Samuel PISAR et invite à lire son autobiographie *Le Sang de l'espoir*, récit bouleversant sur les horreurs de la Shoah et sur sa volonté acharnée à lutter et survivre.

M. REDLER soumet le vœu au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le vœu relatif à la dénomination d'une allée Samuel Pisar avenue Foch dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **162023125** Détermination du nombre d'adjoints au Maire.  
**Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER explique que, conformément à l'article L2511-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'arrondissement désigne en son sein, parmi les conseillers de Paris et les conseillers d'arrondissement, un ou plusieurs adjoints. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du Conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur à 4.

Cette limite de 30 % peut être dépassée pour la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers dans la limite de 10 % des effectifs.

M. REDLER propose de déterminer le nombre d'adjoints à 14 et soumet cette proposition au vote.

***Le projet de délibération 162023126 est adopté à la majorité avec 1 vote contre.***

➤ 162023126 Élections des Adjointes au Maire.

**Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER propose ensuite de procéder à l'élection des adjoints au maire qui se déroulera selon les mêmes modalités que pour l'élection du maire.

Chaque conseiller sera ainsi appelé par ordre alphabétique pour se rendre dans l'isoloir, glisser son bulletin de vote dans l'enveloppe et voter. M. REDLER demande à Julien GUEDJ et Chloé CHOURAQUI, les benjamins du Conseil, de bien vouloir procéder au dépouillement et propose une suspension de séance le temps de mettre en place les éléments pour le vote.

M. REDLER propose en outre à Mme MISSOFFE d'assister au dépouillement.

*La séance est suspendue à 21 h 11 et reprend à 21 h 14.*

En réponse à M. MENTRÉ, M. REDLER précise qu'il s'agit de voter pour la liste des adjoints proposée ou alors de voter blanc.

*Appel des conseillers d'arrondissement à voter.*

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 0.
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

M. REDLER déclare que la liste des adjoints est adoptée avec 32 voix et énonce ensuite le nom des adjoints :



- M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM
- M. Jacques-Frédéric SAUVAGE
- M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD
- M. Gérard GACHET
- M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX
- M. Ali OUBAALI
- M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD
- M. Bruno LIONEL-MARIE
- M<sup>me</sup> Bérengère GREE
- M. Franck ALEM
- M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE
- M. Julien GUEDJ
- M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG
- M. Benjamin GIRAUDAT

M. REDLER adresse ses félicitations aux adjoints nouvellement élus.

*Applaudissements.*

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance.

*La séance est levée à 21 h 37.*

*****	
Signature	Signature 
M. Jérémy REDLER 	M/Mme <u>Guedj</u> conseiller·ère d'arrondissement